

Delphine est licenciée sans ménagement à la Mission Locale de Saint Pol sur Ternoise !!!



Le 13 octobre, le directeur de la ML lui reprochait d'avoir refusé de porter des cartons lors du déménagement de "sa" mission locale. D'autre part, elle n'aurait pas dû s'étonner que les jeunes suivis par la structure soient utilisés comme main d'œuvre gratuite pour ce déménagement alors même qu'ils participaient à des ateliers collectifs "CEJ" financés par l'État (ce qui est purement scandaleux... aussi). C'est pour ces raisons qu'elle était convoquée à un entretien préalable à sanction le 24 octobre.

Se rendant compte que ces motifs ne tenaient pas la route pour justifier un licenciement, le directeur a donc imaginé lors de cet entretien une nouvelle stratégie : Delphine serait subitement devenue agressive et menaçante envers ses collègues !!!

Le président de la structure était présent, silencieux, comme "témoin" (ce sont ses mots) de ces aberrations. Il engage sa responsabilité d'employeur.

Les directions ne savent plus quoi inventer !!! C'est pathétique.

Il a suffi de 3 jours au directeur pour signifier sa sentence à Delphine. En réalité, la décision du bourreau était déjà prise depuis plusieurs semaines :

Licenciée pour cause réelle et sérieuse

A l'appui, de faits imaginaires et prescrits. Certains remonteraient à juin 2022 !

Delphine travaillait dans cette structure depuis deux ans : jamais aucun reproche sur son travail, sur son comportement...encore moins sur son agressivité !

Virginie subira-t-elle le même sort à la ML du Douaisis ?!



Virginie a osé faire valoir ses droits. Elle a fait part de son sentiment d'être harcelée par une responsable. Le directeur a décrété que Virginie mentait. Elle doit donc être punie dans cette Mission Locale où les salariés sont notés de 1 à 4 ! Elle était donc convoquée hier, à un entretien préalable avec mise à pied conservatoire depuis le 18 octobre !

Les faits reprochés par le président et le directeur sont confirmés et, selon eux, sont inexcusables !

A la Mission Locale de Douai, on n'a donc pas le droit de faire part de ses mauvaises conditions de travail. Pas de libertés d'expression. Pas de libertés d'opinion. Pas de libertés syndicales. Pas de droits fondamentaux.

La décision, peut-être le licenciement, sera votée lors de la réunion de bureau de l'association le 21 novembre soit dans 3 semaines !

Une mise à pied d'une durée record de plus d'un mois !

Virginie a bien le temps de s'inquiéter...chez elle puisque le président et le directeur lui ont retiré le droit de travailler ! Virée ? ou pas ? Virginie travaille dans cette structure depuis 18 ans : jamais aucun reproche sur son travail, jamais aucune sanction.

Ça suffit ! arrêtons ces employeurs qui jouent avec l'avenir et la santé de nos camarades. Car Virginie, comme Delphine et comme tous nos autres camarades attaqués de la sorte n'en peuvent plus ! La CGT non plus !!!

**STOP A LA RÉPRESSION SYNDICALE !
LA CGT RESTERA AUPRES DE SES CAMARADES DISCRIMINÉS
LES LUTTES NE FONT QUE COMMENCER**

Montreuil, le 31 octobre 2023